

CONSEIL REGIONAL NORD-PAS DE CALAIS
Direction de la Prospective, du Plan et de l'Evaluation
Direction de l'Action Economique

Les modifications de la Politique Agricole Commune : conséquences économiques, environnementales et territoriales pour l'agriculture de la région Nord-Pas de Calais

Etude prospective sur les évolutions souhaitables de l'agriculture et des
politiques publiques régionales d'accompagnement

Eléments généraux de prospective

Rapport de synthèse

Juillet 2005

SOMMAIRE

| | |
|--|------|
| Méthodologie | p.4 |
| I. Evolutions des systèmes et des structures agricoles du Nord-Pas de Calais | p.6 |
| • Contexte et variables prises en compte | p.6 |
| • Tendances d'évolution par région | p.8 |
| • Tendances d'évolution des filières et structures de production agricoles | p.10 |
| II. Situation environnementale et évolution | p.13 |
| • Problématiques et enjeux | p.13 |
| • Impact des politiques | p.14 |
| • Tendances et perspectives | p.15 |
| • Evolution probable des impacts agricoles | p.16 |
| • Mesures générales | p.17 |
| • Mesures spécifiques | p.17 |
| Que change le compromis de Luxembourg et quels sont les risques de rupture ? | p.19 |
| III. Quelles stratégies politiques et professionnelles pour l'agriculture régionale en 2015 ? | p.22 |
| • Intervention sur 4 piliers principaux | p.22 |
| • Avancement relatif des actions | p.25 |
| • Un projet pour l'agriculture à 10 ans | p.26 |
| Synthèse | p.27 |
| Annexes | p.29 |
| • Liste bibliographique | |
| • Tableaux synthétiques des types d'exploitations agricoles dominants | |

Méthodologie

Le présent rapport présente les principaux éléments de synthèse d'un travail d'étude sur les conséquences prévisibles de la modification de la Politique Agricole Commune et les évolutions souhaitables pour l'agriculture de la région Nord-Pas de Calais.

Placé sous la responsabilité d'un comité de pilotage associant le Conseil Régional Nord-Pas de Calais, en particulier les Direction de la Prospective, du Plan et de l'Evaluation (D2PE) et Direction de l'Action Economique (DAE), et les Chambres Régionale et Départementales d'Agriculture, ce travail s'est déroulé du mois de mars 2004 au mois de juin 2005.

L'objet de ce travail était d'analyser les conséquences des modifications de la Politique Agricole Commune (P.A.C.) inscrites dans le compromis de Luxembourg signé en juin 2003, mais aussi et surtout de s'intéresser plus largement à l'évolution globale de l'agriculture régionale, son impact sur l'environnement, et son rôle dans l'aménagement du territoire.

Se fixant l'horizon 2015 comme échéance, les participants se sont délibérément placés dans une vision prospective à moyen terme.

La méthodologie utilisée pour ce travail peut être résumée de la façon suivante :

- ❖ **Travail en trois phases** : une première étude agricole, une analyse environnementale, puis, à la lumière des informations recueillies dans les deux premières phases, une phase de synthèse et de préconisations.
- ❖ **Réalisation d'une importante étude bibliographique**, réunissant des études et recherches de niveau régional, national et communautaire ;
- ❖ **Sélection et étude approfondie de 5 « petites régions »** présentant des caractéristiques marquées : la Thiérache, l'Artois-Cambresis, le Ternois, la Flandre intérieure et le Béthunois ;

- ❖ **Définition quantitative et qualitative de types d'exploitations représentatifs** de ces régions, selon une typologie inspirée de la méthode Rosace adoptée par l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture) et précisée dans certains cas par l'Institut National de l'Elevage. Ainsi, six types d'exploitations à dominante « production animale » représentant 84% des exploitations des régions étudiées, et six types à dominante « production végétale » représentant 67% des exploitations des régions ont été étudiés en détail ;
- ❖ **Elaboration d'hypothèses d'évolution de ces systèmes agricoles à « dire d'experts »**, par groupes de travail associant des spécialistes des filières, et selon des critères d'impact classés selon la méthode STEEP (Société, Technique, Economique, Environnement, Politique) ;
- ❖ **Consolidation régionale des résultats chiffrés**, pour élaborer des tendances d'évolution des structures et des filières ;
- ❖ **Elaboration d'un rapport de situation environnementale**, élaboré également à dire d'experts grâce à de nombreux entretiens, complété par une étude bibliographique spécifique.
- ❖ **Approfondissement de 5 thématiques en groupes de réflexion** sur les sujets de la diversification, de la gestion du foncier, de la modernisation de l'entreprise agricole et de deux régions : la Thiérache et le Béthunois.

Dans sa phase terminale, le rapport expose un certain nombre de propositions d'orientation et d'organisation pour l'accompagnement du secteur agricole régional : quelle stratégie professionnelle et politique pour prendre en compte les hypothèses d'évolution réalisées ?

Enfin, la dernière question abordée est celle de la diffusion des hypothèses d'évolution et de leurs conséquences, aussi bien dans le secteur agricole qu'auprès de l'ensemble des collectivités territoriales potentiellement intéressées.

I. Evolutions des systèmes et des structures agricoles du Nord-Pas de Calais

• Contexte et variables prises en compte

Le contexte agricole est marqué par un certain nombre d'éléments clés, parmi lesquels s'intègre la modification de la PAC consécutive au compromis de Luxembourg. Ces éléments vont subir des modifications plus ou moins profondes, et il est donc nécessaire de les prendre en compte sous forme de variables.

Ces variables, sélectionnées comme les plus significatives, ont été utilisées par les experts pour élaborer les hypothèses d'évolution :

Les variables internes ayant une influence sur l'évolution des exploitations

| Société | Technique | Economique | Environnement | Politique |
|--|------------------------|--|--|--|
| Age de l'agriculteur | Possibilité d'investir | Revenu de l'exploitant | Taille et localisation de l'exploitation | Implication professionnelle et syndicale de l'exploitant |
| Bi-activité des ménages | | Transmission de l'exploitation | Utilisation de la surface | |
| Utilisation de main d'œuvre salariée | | Diversification de l'activité économique | Assolement, diversification des | |
| Qualification et choix personnel de l'exploitant | | | | |

Les variables externes ayant une influence sur l'évolution des exploitations

| Société | Technique | Economique | Environnement | Politique |
|--|--|--|---|--|
| Possibilité de trouver et garder une femme en milieu rural | Automatisation des techniques | Prix des marchés et des matières premières | Concurrence sur le foncier | Modifications de la PAC (modulation et découplage) |
| Démographie vieillissante | Techniques de précision (GPS....) | Elargissement de l'U.E. | Normalisation environnementale | Soutien public par l'état |
| Situation du marché du travail local | Evolutions technologiques (rendements, OGM..) | Importance des IAA | Pollution (nitrates et phyto) causée ou subie par l'agriculture | Soutien des collectivités territoriales |
| Augmentation du niveau de formation | | Développement d'activités de substitution | Disponibilité de l'eau | Rôle des acteurs (syndicats) |
| 35 heures | | Mercosur et OMC | | |
| Tendance lourde | | | | |
| Limitation des opportunités de reprise d'exploitation | Augmentation des rendements, maîtrise de l'environnement | Volatilité et tassement des prix mondiaux | Augmentation de la pression réglementaire | Baisse des aides publiques |

La modification de la PAC aura pour conséquence de placer les exploitations européennes dans un contexte mondial, par le double effet de la modulation des aides et du découplage total ou partiel des aides, aboutissant à une confrontation directe des productions avec le marché mondial. Une analyse bibliographique de différentes études a permis de proposer :

Les hypothèses d'évolution des recettes à l'horizon 2015

| Secteur | Hypothèse pessimiste | Hypothèse moyenne | Hypothèse optimiste |
|-----------------------------------|---|-------------------|---------------------|
| Sucre | - 30% | - 20% | -10% |
| Lait | - 15% | -10% | stable |
| Céréales | - 10% | - 5% | stable |
| Viande | Variable selon les filières | | |
| Légumes et pommes de terre | Grandes variations et caractère spéculatif amplifié | | |

• Tendances d'évolution par région :

La THIERACHE

- La région comptait moins de 700 exploitations professionnelles en 2000, dont 400 en système de production laitière herbagère ; il pourrait en rester près de 350 en 2015 ;
- L'élevage restera la spécialisation dominante, mais le volume de production de lait de la région ne pourra se maintenir qu'au prix d'une intensification du système, en augmentant le nombre de vaches laitières par exploitation (1,8 fois le nombre actuel), et en comptant sur l'attribution de quotas laitiers supplémentaires, non liés au foncier ;
- On devrait assister à la réduction forte des céréales, et leur remplacement par le maïs fourrager ; le risque d'abandon des terres les plus difficiles est important ; il pourrait concerner 3000 à 4000 hectares, peu pâturés et entretenus ;
- L'accompagnement technique des exploitations devra mieux s'adapter à la spécificité des exploitations herbagères ;

La FLANDRE INTERIEURE

- 1240 exploitations professionnelles étaient recensées en 2000, dont la moitié en élevage bovin, près de 500 en productions végétales, et une centaine en élevage porcin ;
- La plupart des systèmes sont extrêmement stables, avec un attachement culturel fort aux productions (porc, pommes de terre, lait) ; les agriculteurs sont relativement jeunes et montrent une grande capacité à trouver des solutions commerciales intéressantes ; ils pourraient être près de 900 en 2015 ;
- L'effet frontière avec la Belgique se fait fortement ressentir sur le prix du foncier, l'épandage des lisiers, ou les débouchés industriels pour les légumes ;
- L'agriculture régionale est marquée par la cohabitation de systèmes très diversifiés, lui assurant une relative stabilité ;
- L'élevage bovin sera relativement touché par la nécessité de la mise aux normes environnementales, qui a pris du retard sur la première phase ; en production porcine, l'intensification des ateliers semble inéluctable, 250 truies apparaissant comme un niveau nécessaire pour la rentabilité ;
- Le facteur limitant l'adaptation des exploitations reste la disponibilité des terres, que ce soit pour l'épandage ou les productions végétales ; les problèmes de cohabitation rural-urbain apparaissent dans la partie orientale de la région, mais les opportunités de commercialisation directe sont de plus en plus nombreuses ;

Le BETHUNOIS

- La région comptait en 2000 moins de 300 exploitations professionnelles, dont une centaine d'élevage bovin et 80 de cultures diversifiées ; il pourrait en rester entre 200 et 250 en 2015.
- La région se caractérise principalement par son caractère péri-urbain et péri-industriel ;
- L'élevage, principalement laitier, se concentrera sur les exploitations qui pourront agrandir l'atelier, entraînant certainement la baisse de la production régionale ; compte tenu de la qualité des terres, le risque de déprise est faible ;
- La diminution des terres disponibles pour l'agriculture y est plus forte qu'ailleurs : 1% de perte de surface par an ;
- A l'inverse, compte tenu de la proximité des agglomérations, les opportunités de commercialisation directe sont nombreuses, l'hébergement rural est développé et les diversifications d'activité sont nombreuses.

Le TERNOIS

- La région comptait 1330 exploitations professionnelles en 2000, dont plus d'un millier en élevage ; il pourrait en rester autour de 800 en 2015. La région se caractérise par une grande diversité de systèmes de production ;
- La production laitière régionale devrait légèrement régresser ; l'utilité de transfert de quotas laitiers n'en est que plus forte ;
- La raréfaction de la main d'œuvre salariée commence à poser quelques problèmes ;
- La concentration des systèmes de grande culture semble inévitable, mais elle ne sera possible qu'en fonction de conditions agronomiques locales qui ne sont pas toujours favorables ; le risque de déprise dans les terres à faible potentiel agronomique est probable ;
- Le potentiel de diversification (vente directe, tourisme, services) est faible ; l'éventualité de la construction de l'A 24, et le développement éventuel de population autour des échangeurs pourrait modifier cette situation.

L'ARTOIS-CAMBRESIS

- La région comptait en 2000, (en excluant la périphérie lensoise) 1800 exploitations professionnelles avec une dominante de productions végétales diversifiées ; elles pourraient être entre 900 et 1000 en 2015.
- Le risque de diminution de l'élevage laitier est fort et pourrait s'accompagner de la raréfaction des services (collecte, vétérinaire...) ; la libération de quota laitier est envisageable ;
- La concentration de la production d'endives sur quelques exploitations devrait se poursuivre ;
- La concentration des systèmes de grande culture pourrait entraîner l'abandon progressif des systèmes diversifiés.

- **Tendances d'évolution des filières et structures agricoles**

Evolutions de l'économie agricole

Le compromis de Luxembourg devrait entraîner une accélération dans les évolutions observées depuis quelques années, car la modification de la Politique Agricole Commune est à relativiser vis-à-vis d'autres phénomènes importants tels que le départ en retraite d'une classe d'âge d'agriculteurs issus du baby boom, la pression foncière, la raréfaction de l'installation de nouveaux exploitants, la baisse du rapport rentabilité/capital investi, le tassement des cours mondiaux de matières premières, ou la faible disponibilité de main d'œuvre salariée.

La diminution du nombre d'exploitations devrait suivre un rythme élevé : selon les hypothèses utilisées, il pourrait être compris entre 37 et 47%, soit 42% en hypothèse moyenne entre 2000 et 2015 : les exploitations professionnelles du Nord-Pas de Calais ne seraient plus que 7 200 en 2015 dans cette hypothèse, contre 12 500 aujourd'hui.

Le découplage des aides exposera directement les exploitations aux fluctuations des cours mondiaux ; dans l'ensemble, les perspectives prévoient un tassement des prix des matières premières ; la modulation entraînera une baisse des aides publiques ; au total, les revenus à l'hectare des exploitations sont certainement amenés à baisser.

Les transferts d'exploitations seront ralentis jusqu'en 2006, puis s'accéléreront à partir de 2007 à la connaissance des droits et sous l'influence de la pyramide des âges.

Les exploitations à gestion patrimoniale et à faible niveau de production seront certainement plus nombreuses.

La disponibilité de main d'œuvre salariée posera certainement des problèmes de plus en plus aigus ; de nouvelles formes d'entreprises (capital) et d'organisation du travail se développeront. Les situations d'exploitations pluriactives seront également certainement plus nombreuses.

Conséquences au niveau des filières

La production régionale laitière est menacée : le maintien ou la faible réduction (10%) de la production régionale est conditionné à une augmentation forte du cheptel par exploitation (1,8 fois le nombre actuel moyen de vaches par exploitation), et au transfert de quota non lié au foncier entre les zones de production ;

Pommes de terre et légumes : la concurrence exercée par de nouvelles exploitations et zones de production européennes devrait augmenter ; la production régionale va se concentrer, mais peut espérer se maintenir, compte tenu de son niveau technique.

Betterave à sucre : la baisse de rentabilité de la culture est inévitable ; elle pourrait entraîner une baisse de la production régionale au moins dans les régions diversifiées (Flandre, Ternois, Béthunois) ;

Céréales : selon l'évolution des marchés mondiaux (influence des pays émergents), la production régionale pourrait se maintenir.

Les productions non alimentaires : elles présentent des opportunités de diversification extrêmement intéressantes en particulier dans les zones polluées par les sites industriels ; le développement des biocarburants pourrait donc ouvrir de nouveaux débouchés.

Dans tous les cas de figure, le maintien du niveau de production régionale est conditionné à l'adaptation des exploitations au niveau de leurs surfaces de production : la baisse de rentabilité à l'hectare et la baisse du nombre d'exploitations devront être compensées par une forte augmentation des surfaces de chaque exploitation (cf. les exemples suivants). Le niveau minimum des contrats industriels, les investissements matériels et l'amélioration technique joueront également un rôle important dans cette concentration.

Evolution des structures

Ramenées à l'ensemble de la région Nord-Pas de Calais, les hypothèses d'évolution des systèmes de production pourraient avoir les conséquences suivantes, à l'échéance de 2015 :

- ❖ Le nombre des exploitations professionnelles pourrait passer de 12 500 à 7 300 exploitations ;
- ❖ Si elles se maintiennent au rythme actuel, le nombre d'installations serait de l'ordre de 200 annuellement ;
- ❖ Sur le rythme actuel, la surface agricole utile passerait de 840 000 à 795 000, soit une baisse de 45.000 hectares ;
- ❖ Selon ces hypothèses, la surface agricole utile passerait de 67 à 109 hectares en moyenne régionale ;
- ❖ L'hypothèse retenue par les experts est celle d'une utilisation totale de l'espace, et d'une concentration des moyens de production pour conserver des exploitations économiquement viables.
- ❖ A titre d'illustration, le système de production agricole le plus commun pourrait évoluer de la façon suivante :
 - Ternois : exploitation de polyculture élevage :
 - ✓ Nombre d'exploitations passant de 600 en 2000 à 360 en 2015
 - ✓ Surface de céréales moyenne passant de 33 hectares en 2000 à 52 hectares en 2015
 - ✓ Surface de betteraves passant de 3 hectares en 2000 à 4,5 hectares en 2015
 - Thiérache : exploitation d'élevage herbager :
 - ✓ Nombre d'exploitations passant de 230 en 2000 à 115 en 2015
 - ✓ Nombre moyen de vaches passant de 42 en 2000 à 75 en 2015
 - ✓ Surface en herbe passant de 31 hectares en 2000 à 51 hectares en 2015

II. Situation environnementale et évolutions

• Problématique et enjeux

Sur les principaux thèmes, on peut résumer les enjeux de la façon suivante :

L'eau : la pollution des eaux par les intrants continue à s'aggraver ; elle constitue l'enjeu environnemental majeur de l'agriculture, dans une situation défavorable, compte tenu du contexte et de la nature même des activités. Malgré les progrès réalisés, le bilan azoté reste excédentaire, notamment lié à la difficulté d'optimiser les doses d'engrais, d'autant plus avec les effluents d'élevage (azote organique peu mobilisable). La fertilisation reste la clef de la production !

L'impact des produits phytosanitaires dont la prise de conscience est récente commence à être considéré comme un des futurs enjeux de santé publique. Cette problématique se pose avec une acuité particulière au niveau des périmètres de protection des champs captants, pour lesquels des solutions « équilibrées », compatibles avec la maintien d'une activité agricole, doivent être recherchées.

Les sols sont relativement sensibles à l'érosion, mais les manifestations de ce phénomène sont localisées et relativement superficielles.

Les capacités d'épandage des effluents agricoles sont globalement suffisantes à l'échelle de la région, mais une pression locale s'exerce. La contamination des sols par la pollution industrielle et urbaine est mal connue, ce qui interdit localement les cultures à usage alimentaire, sachant que l'agriculture reste une des principales sources de pollution des sols en milieu rural (métaux lourds).

Les pratiques agricoles ne prennent pas suffisamment en compte le maintien des paysages ruraux et de la biodiversité : ainsi, entre 1988 et 2000, les surfaces toujours en herbe ont régressé de 20%, les haies ont diminué de 3%, et la surface drainée a augmenté.

• Impact des politiques

L'incitation à aller au-delà des exigences réglementaires est relativement faible et le contexte est peu favorable au respect des nouvelles normes. L'impact des politiques d'accompagnement environnemental de l'agriculture peut se résumer ainsi :

- ❖ Les mesures agro-environnementales ont été peu efficaces en superficie et en nombre d'exploitations concernées, mais se sont avérées localement indispensables au travail des Parcs Naturels Régionaux ; elles ont fait preuve de vertus pédagogiques. Cette politique a été pénalisée par son manque de continuité, la complexité des démarches, un transfert impossible à grande échelle et un accompagnement insuffisant.
- ❖ Le dispositif de mise aux normes des élevages (PMPOA) a été victime d'erreurs dans sa mise en œuvre ; son impact est relatif, avec globalement peu d'incidences sur la qualité des eaux profondes. Le nouveau dispositif (PMPLEE) ne semble susciter qu'un faible engouement auprès de la profession.
- ❖ Le programme d'action au titre de la directive « Nitrates », qu'il a été nécessaire d'adapter, prend effet cette année. Les procédures d'enregistrement des pratiques permettront de sensibiliser les exploitants et de faciliter le contrôle.
- ❖ Le programme de réduction de la pollution par les phytosanitaires se concrétise surtout par l'interdiction d'un certain nombre de substances actives, et la collecte des déchets.

La réforme de la PAC est inscrite dans une logique d'accompagnement des agriculteurs vers l'ouverture aux marchés mondiaux. L'impact des mesures de conditionnalité sera sans doute significatif, notamment sur les bandes enherbées. Par contre, le CAD (Contrat d'Agriculture Durable) est moins incitatif que le précédent CTE (Contrat Territorial d'Exploitation). L'agriculture biologique, déjà sous-représentée au plan régional, stagne et l'agriculture raisonnée peine à se développer.

• Tendances et perspectives

Tendances lourdes :

Le monde agricole est confronté à une péri-urbanisation galopante, une pression foncière en hausse constante, et une demande environnementale de plus en plus exigeante. Il adopte donc une position relativement défensive. La concentration des exploitations pose au monde agricole un nouveau challenge : comment développer des pratiques plus « raisonnées » sur des superficies plus vastes ?

Tendances émergentes et ruptures potentielles :

La pression réglementaire ira crescendo dans les années à venir, en renforçant un dispositif déjà étoffé de réglementations environnementales. A terme, l'application probable du principe « pollueur-payeur » pourrait s'appliquer à l'entreprise agricole.

Concernant cette évolution réglementaire, les principales dates à retenir sont :

- ❖ 2005 : mise en place des prescriptions de la directive Nitrates et des mesures d'éco-conditionnalité des aides PAC.
Adoption de la nouvelle loi « eau » renforçant la lutte contre les pollutions diffuses ;
- ❖ 2005-2006 : nouvelles dispositions réglementaires visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires ;
- ❖ 2007-2008 : mise en place d'un régime de responsabilité de type « pollueur-payeur » ;
- ❖ 2009 : établissement au titre de la DCE d'un plan de gestion définissant les orientations et les priorités d'actions au niveau du bassin Artois-Picardie ;
- ❖ 2010 : définition d'une stratégie européenne de protection des sols (directive « cadre ») ;
- ❖ 2015 : objectif fixé par la DCE de bon état écologique et chimique des masses d'eau.

Sur les aspects sociétaux, on retiendra principalement une rupture avec le passé, un certain effritement de la cohésion du monde agricole et la reconnaissance de l'« entreprise » ; l'exigence du consommateur pour plus de qualité, poussant les industriels à relever leurs cahiers des charges, et les exploitants agricoles à modifier leurs pratiques est à prendre en compte.

Impact sur les politiques agricoles à l'horizon 2015 :

Coincée entre l'augmentation des exigences réglementaires, le renforcement de la responsabilité et des contrôles, mais aussi par des exigences nouvelles de la part du consommateur et donc des industriels, la profession agricole est obligée d'évoluer vers une plus grande maîtrise environnementale des pratiques agricoles.

On devrait assister à un infléchissement des pratiques actuelles plutôt qu'à des changements profonds ; il reste donc quelques incertitudes sur la capacité à atteindre les objectifs environnementaux assignés.

• Evolution probable des impacts agricoles

- Dans l'ensemble, **les impacts agricoles vont diminuer**. Cette diminution peut cependant **ne pas être sensible à 10 ou 15 ans**, en raison de la forte résilience de certaines pollutions (teneur en nitrates des eaux souterraines par exemple).
- **L'accumulation de métaux lourds dans le sol** par l'usage des fertilisants pourrait devenir une question embarrassante ...
- **L'augmentation des prélèvements à usage agricole** peut engendrer des conflits d'usage, notamment en secteurs périurbains, mais cet impact sera *a priori* très localisé.
- **La concentration et la spécialisation agricole** sont susceptibles d'accentuer les problèmes d'érosion, et de réduire la diversité écologique et paysagère.
- **L'enfrichement** de certains secteurs délaissés par l'élevage peut être une opportunité pour augmenter la surface forestière et la biodiversité régionale.

• Axes d'intervention

Mesures générales :

- ☞ Rechercher **des solutions tant à l'échelle de l'exploitation que du territoire agricole** (mesures individuelles et collectives). Renforcer le soutien aux démarches de progrès, dans une approche territoriale, en se donnant des objectifs cohérents et en s'appuyant sur les collectivités.
- ☞ Arriver à **une protection effective du terroir agricole** au sein des documents de planification (DTA, SSCENR, SCOT, PLU). Etablir des schémas directeurs, à l'échelle de « pays » ou d'intercommunalités, spécifiquement dédiés à la maîtrise des problématiques agricoles.
- ☞ Développer **une politique foncière globale**, afin de protéger le foncier agricole, en s'appuyant sur la SAFER et EPF, et en créant des structures de concertation.
- ☞ Poursuivre **les efforts de recherche, de sensibilisation, et surtout d'accompagnement** des exploitants, pour des pratiques plus respectueuses de l'environnement : remettre au goût du jour les « Plans de Développement Durable » et étendre les analyses de risques dans les exploitations, accélérer l'informatisation des exploitations et la mise en place de systèmes d'autocontrôle, ...
- ☞ **Suivre les évolutions** et mener une véritable analyse coûts/bénéfices de l'agriculture en NPDC, en mettant en place un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) et un observatoire de l'environnement agricole.

Mesures spécifiques :

- ☞ **Poursuivre un bilan azoté équilibré** par une connaissance plus poussée du fonctionnement microbiologique à la parcelle, une meilleure estimation de l'aptitude des sols à l'épandage, la généralisation des cultures intermédiaires, les épandages de

printemps, l'amélioration des techniques et produits d'épandage, les solutions alternatives pour la valorisation du lisier (compostage), la création d'une bourse d'échange entre producteurs et receveurs, ...

- ☞ **Réduire l'impact des pesticides** en développant des actions coordonnées, en réduisant les doses, les fréquences et en améliorant les modalités d'application, en améliorant la gestion des déchets phytosanitaires.
- ☞ **Protéger et restaurer les sols** en assurant une gestion de l'eau de ruissellement concertée à l'échelle des sous-bassins, en préservant les composantes paysagères (haies, fossés) à l'occasion des mutations agricoles, en recréant le réseau hydrographique en tête de bassin, en recréant des conditions d'infiltration, de stockage et de filtration des eaux météoriques à la parcelle (bandes enherbées, cultures intermédiaires, ...).
- ☞ **Préserver et restaurer les paysages et la biodiversité** en travaillant sur la gestion des espaces agricoles, en mettant un point d'arrêt au drainage des zones humides, en renforçant le dispositif d'aides financières aux MAE, et en soutenant le projet de « trame verte ».
- ☞ **Améliorer la connaissance des sols contaminés** par la pollution urbaine ou industrielle et les valoriser par le **développement de cultures non-alimentaires** (productions énergétiques, textile, bio-matériaux, ...). Encourager le développement d'un pôle de compétence sur cette problématique.

Que change le compromis de Luxembourg et quels sont les risques de rupture ?

La dernière modification de la PAC s'inscrit dans une évolution engagée dans les années 1990, et accélère un certain nombre de tendances « lourdes », telles que la diminution des revenus liés à la vente des produits agricoles, l'augmentation des recettes liées à la diversification d'activité, la création de nouvelles opportunités dans les filières non alimentaires, la raréfaction des cadres dirigeants, le changement d'interlocuteurs au plan territorial et l'augmentation de la pression réglementaire en particulier sur l'environnement.

Les évolutions profondes qui peuvent être envisagées sont inscrites dans la mutation de l'agriculture européenne depuis le début des années 1990, et portent sur les quatre piliers qui composent le contexte de l'agriculture régionale : le financement public, les marchés agricoles, le foncier et l'environnement.

Au prix d'une modification importante de leur activité, les agriculteurs devront s'adapter à un contexte radicalement différent, passant de :

une situation confortable dans les années 1960 – 1990

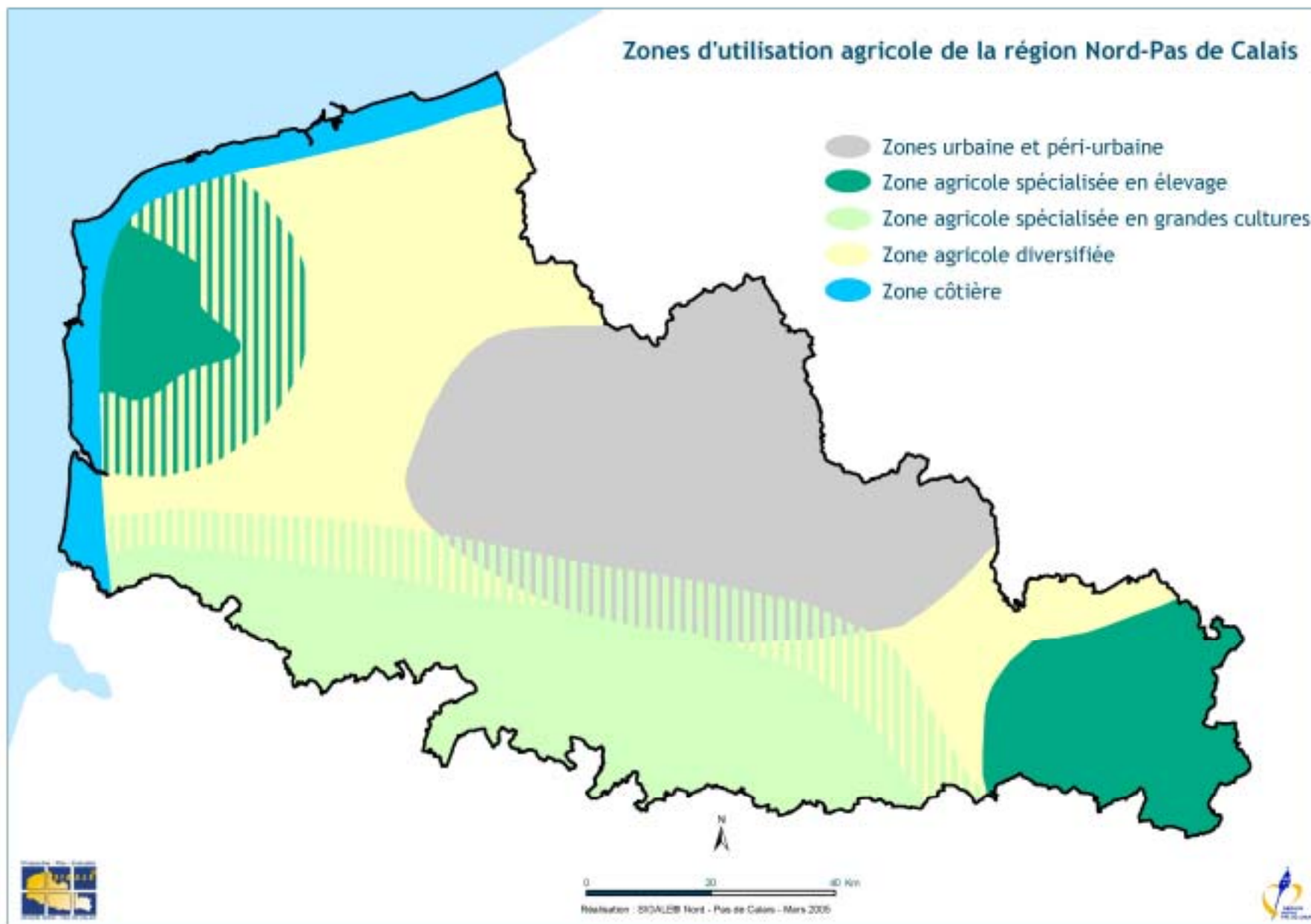
- ❖ Sur le plan réglementaire et du financement public de leur activité, les exploitants bénéficiaient d'un soutien important ;
- ❖ Sur le plan des marchés, l'écoulement des produits était bon, grâce au protectionnisme et à une demande croissante ;
- ❖ Sur le plan de l'espace rural, la cohabitation avec les autres utilisateurs était relativement facile ;
- ❖ Sur le plan de l'environnement, les exploitants bénéficiaient d'une position d'acteur principal ;

à : **une situation plus complexe, depuis les années 1990 :**

- ❖ Sur le plan réglementaire et du financement public, la pression augmente, et les aides de la PAC sont modulées ;
- ❖ Sur le plan des marchés agricoles, la mondialisation et la concurrence rendent la demande moins forte ;
- ❖ Sur le plan de l'espace rural, le partage avec les autres utilisateurs est inévitable ;
- ❖ Sur le plan de l'environnement, la conditionnalité amène de nouvelles exigences.

L'agriculture du Nord-Pas de Calais pourrait se trouver en situation de rupture, dans un scénario pessimiste où les risques de rupture peuvent être identifiés :

- ❖ Ne pouvant s'adapter aux nouvelles contraintes réglementaires et à la baisse du financement public, les exploitations pourraient être fragilisées ; les exploitations de type familial en particulier pourraient se retrouver dans l'incapacité à s'adapter ;
- ❖ Perdant leurs protections vis-à-vis de concurrents bénéficiant parfois de conditions plus favorables, les filières régionales pourraient subir une forte dépression. Ce risque a été mesuré sur la filière laitière dans la phase 1 de l'étude : l'hypothèse retenue montre une diminution de 3% de production, avec une forte modernisation des exploitations. Si tel n'était pas le cas, la diminution de production pourrait être beaucoup plus forte, entraînant avec elle une industrie de transformation importante ;
- ❖ S'ils n'arrivent pas à instaurer de nouveaux modes relationnels avec leurs voisins, les agriculteurs pourraient voir se multiplier les situations conflictuelles. On mesure depuis quelques années qu'en cas de conflit, et compte tenu de leur représentation dans les conseils municipaux, les agriculteurs n'arrivent que très difficilement à faire entendre leur voix ;
- ❖ Enfin, sur le plan de l'environnement, on pourrait assister à la fin des tolérances accordées aux agriculteurs pour qu'ils exercent leur activité sans trop de contraintes. S'ils ne peuvent y parvenir, on pourra assister à des conséquences telles que la multiplication des friches, la dégradation paysagère.



- **Intervention sur quatre piliers**

Riche de sa diversité, l'agriculture régionale peut aujourd'hui s'orienter vers des solutions différentes. Le pari qui peut être pris est celui de la cohabitation, voire de la complémentarité des modèles que nous venons d'étudier.

Dans sa conception, l'accompagnement de l'agriculture aura donc intérêt à emprunter parallèlement plusieurs chemins, répondant ainsi aux préoccupations d'une profession dont les attentes pourraient évoluer de façon radicalement différente.

Ainsi, 4 piliers d'intervention ont été étudiés dans le cadre de cette étude :

La modernisation de l'entreprise agricole

- ❖ Assouplissement des carcans administratifs : on pourra, par une révision du projet agricole départemental, tenter d'optimiser l'utilisation des quotas laitiers, indispensable au maintien de la filière laitière ;
- ❖ Accompagnement des nouveaux agriculteurs : on visera, à travers la transmission et l'installation de nouveaux agriculteurs, à limiter la baisse du nombre d'exploitants. L'amélioration du processus de formation, à la fois initiale et continue, des exploitants et salariés apparaît comme un chantier majeur ;
- ❖ Conseil personnalisé : on tentera d'harmoniser l'action des structures qui accompagnent individuellement les agriculteurs, de façon à optimiser les moyens pour une adaptation réussie des situations individuelles ;
- ❖ Sécurisation des exploitations, en distinguant au plan national, le soutien du projet de loi de modernisation (réforme du statut fiscal, création d'un fonds agricole, de provisions pour risques...) et au plan régional une action de terrain pour la promotion des formes sociétaires, des investissements de tiers, et pour la séparation des biens personnels et des biens professionnels ;

Le soutien des diversifications

- ❖ On pourra adopter une méthode et une stratégie commune entre les intervenants (nombreux) du secteur. Elle pourra être basée sur l'émergence de projets (médiatiser, encourager, conforter, protéger), la coordination des entreprises individuelles, et l'assistance dans la « commercialisation du service ».
- ❖ Le développement de la filière biocarburants permet d'espérer des compléments de revenus intéressants. Bien que volontairement tenu hors du champ de cette étude, la filière peut, en fonction des projets industriels retenus au plan national, représenter des surfaces importantes. Il faudra cependant relativiser en fonction des cours mondiaux de ces matières dont on ne cerne mal, pour l'instant la rentabilité.
- ❖ Sur le plan des nouvelles filières non alimentaires, on soutiendra les initiatives de productions non alimentaires nouvelles, éco-matériaux, filière bois, ou traitement des déchets.
- ❖ Enfin, il apparaît indispensable de veiller à organiser et réguler certaines filières existantes qui souffriront, par la multiplication des initiatives, d'un phénomène d'autoconcurrence : vente directe, circuits courts des produits, produits transformés à la ferme.
- ❖ Concernant la diversification d'activité de service, il sera opportun de soutenir les initiatives et projets de service à la personne (accueil de scolaires, détenus, personnes âgées, handicapés, ou hébergement d'étudiants, touristes...). Les activités rémunérées d'entretien de l'espace pourront également apporter des solutions économiques à certaines situations.

Le partage du foncier

- ❖ En premier lieu, il apparaît nécessaire de valoriser l'action des agriculteurs, en informant sur leur rôle et leur action ; il est également utile de les inciter à rencontrer les élus locaux ;
- ❖ La participation aux outils de gestion du foncier (PLU et SCOT) apparaît comme indispensable, dans la mesure des possibilités et disponibilités. La formation d'exploitants sur ces thèmes apparaît utile, de même que l'organisation syndicale de leur représentation au niveau local ;

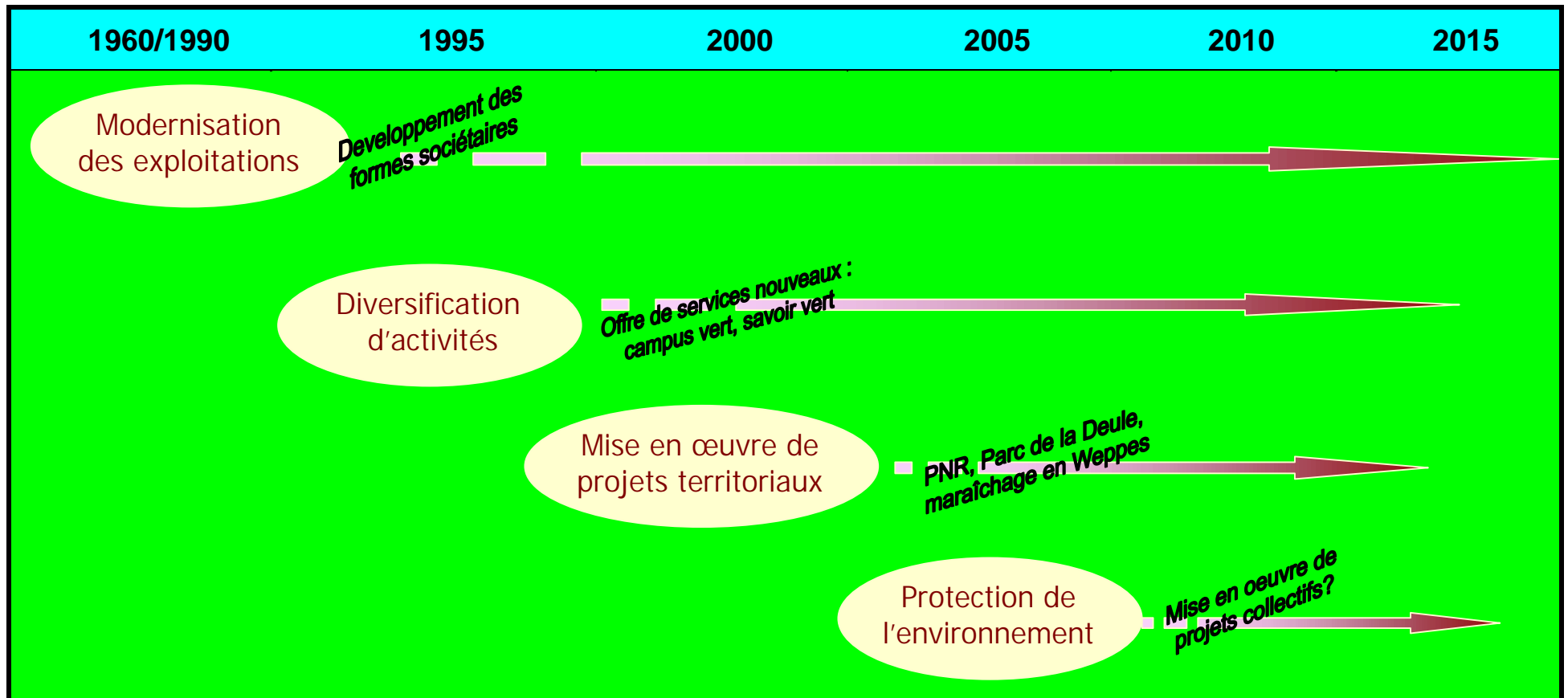
- ❖ La pratique de réserves foncières pour les installations ou les déplacements suite aux préemptions paraît, bien entendu, comme un moyen intéressant, dans la mesure du possible ;
- ❖ Enfin, toute mesure apte à favoriser la mise en œuvre des projets territoriaux semble utile : il sera de plus en plus nécessaire de travailler en partenariat avec les intercommunalités, les pays ou les parcs naturels régionaux. La structuration de l'ingénierie agricole au plan territorial est une nécessité ; de même, le respect d'étapes telles que étude préalable, ou convention cadre pour les actions économiques pourra être rappelée.
- ❖ Sur ces questions, la réduction des inégalités locales relève du rôle de la région : elle pourra se faire en recherchant des financements alternatifs dans les zones « pauvres », en cherchant par exemple à utiliser le deuxième pilier de la PAC.

La protection de l'environnement

- ❖ En préalable à tout plan d'action, il semble nécessaire de définir, entre agriculteurs et collectivités territoriales, les objectifs communs : échelle environnementale, facteurs d'évolution, objectifs chiffrés d'évolution ?
- ❖ Ensuite, il apparaît nécessaire de convaincre et accompagner les agriculteurs, la phase de pédagogie semblant indispensable. Elle passera par la mise au point de mesures acceptables, l'accompagnement vis-à-vis des contrôles, et éventuellement la rémunération de certaines actions si on en trouve les moyens (système d'écopoints, MAE...). La présence et la collaboration avec les parcs comme lieu d'expérimentation est une richesse à utiliser.
- ❖ On pourra éventuellement, pour avancer, initier des projets pilotes et travailler par « tâches d'huile » en informant sur ces actions. Avec l'accord des professionnels, on pourrait aujourd'hui lancer une étude de faisabilité d'une bourse d'échange d'effluents, d'une filière de compostage ;
- ❖ Enfin, il serait indispensable de suivre les évolutions de la situation, grâce à la mise en place d'indicateurs. Le projet MIA, Mutualisation de l'Information Agricole, pourrait permettre une avancée rapide sur ces thèmes.

- **Estimation de l'avancement relatif des actions**

Il est possible de situer chronologiquement les quatre axes d'action, en fonction des premiers projets mis en oeuvre :



- **Le projet de l'agriculture régionale**

Il semble possible de définir un projet agricole régional obtenant le soutien des agriculteurs et des collectivités territoriales, au premier chef le Conseil Régional Nord-Pas de Calais ; les grandes lignes pourraient en être :

- **Libérer l'esprit d'entreprise des exploitants agricoles**

En adaptant les outils de production aux nouvelles contraintes réglementaires, fiscales, sociales...c'est l'enjeu de la modernisation de l'exploitation agricole ;

- **Reconquérir la légitimité alimentaire et de santé**

En répondant aux demandes nouvelles des consommateurs, et aux marchés émergents;

- **Saisir les opportunités de nouvelles filières agro-industrielles**

En utilisant l'opportunité des filières émergentes, sources potentielles de nouveaux revenus ;

- **Remettre l'agriculture au cœur de la société**

En formant et accompagnant les agriculteurs dans les relations nouvelles qu'ils auront avec les citoyens avec qui ils partageront l'espace rural ;

- **Répondre à l'attente citoyenne d'entretien du territoire et de protection de l'environnement**

En modifiant leurs raisonnements et leurs pratiques en prenant en compte les attentes sociétales sur le plan environnemental ;

L'étude prospective sur l'évolution de l'agriculture du Nord-Pas de Calais confirme les profondes mutations que subira ce secteur économique dans les dix prochaines années.

La baisse de la rentabilité de l'activité de production agricole semble inéluctable, au regard de la mondialisation des marchés, de la concurrence des pays émergents, ou de l'abaissement des coûts de production lié à l'innovation technologique ; la baisse des recettes pourrait atteindre, dans certains secteurs comme le lait ou le sucre, jusqu'à 10 ou 20% en dix ans.

Compte tenu du maintien voire de l'augmentation de la pression foncière et de ses conséquences en termes de prix du foncier, les conditions de rentabilité de la fonction de production n'iront certainement pas en s'améliorant. Les conséquences en termes d'installation, et de renouvellement des hommes semblent également relativement claires : la diminution du nombre d'agriculteurs pourrait suivre un rythme de 40% à l'horizon de dix ans.

Parallèlement, une modification des attentes de la société se poursuivra très certainement. Les exploitations agricoles régionales, auxquelles étaient confiées la fonction de production de denrées alimentaires, doivent désormais assumer des responsabilités sociétales plus complexes : entretien de l'espace utilisé par l'ensemble des citoyens, à savoir plus de 4 millions de personnes, préservation du milieu naturel, participation à l'activité sociale et économique qui s'organise autour des territoires locaux.

Dans ce contexte, l'étude des conséquences de la modification de la PAC se caractérise donc plus comme une confirmation de la tendance engagée depuis le début des années 1990 : le soutien public interviendra moins sur le niveau de production, et avec des moyens plus limités, compte tenu des besoins de financements de l'Europe à 25.

L'étude fait donc apparaître que l'agriculture régionale se situe à un moment clé de cette mutation, écartelée entre les effets centrifuges de la PAC, des attentes sociétales, et de la concurrence sur le foncier ; elle devrait « éclater » entre plusieurs modèles, situés parfois aux antipodes de l'activité économique : des exploitations productives approvisionnent des industries performantes, des exploitations proposant des produits hyper vendus à travers des circuits courts, des exploitations offrant des services et des aménités, des exploitations à vocation patrimoniale.

L'agriculture du Nord Pas de Calais, du fait de sa diversité, ne pourra réussir sa mutation qu'en rendant compatible ces quatre schémas d'évolution ; elle dispose pour cela de quelques atouts majeurs, comme la richesse des conditions agronomiques de production ou la présence forte des industries agro-alimentaires ; elle présente également quelques handicaps, comme la lourdeur des carcans administratifs et des habitudes culturelles qui ralentissent les transmissions d'activité et de moyens de production.

Sur certains aspects comme la modernisation des structures, la diversification des activités ou la gestion concertée du foncier, la mutation a commencé depuis moins de dix ans. Sur des points tels que l'environnement, on peut estimer que le début du changement commence à se mettre en place.

Dans sa mission d'accompagnement de l'agriculture, le Conseil Régional Nord-Pas de Calais dispose de moyens limités, cette compétence ne revêtant pas de caractère obligatoire. Ces moyens représentent régionalement entre 5 et 6% des moyens déployés par l'Union européenne au titre du premier pilier. Ils dépassent cependant les crédits déployés jusqu'à présent en agriculture au titre des fonds structurels. La région peut, par effet de levier, jouer un rôle majeur d'accompagnement dans cette mutation, en accompagnant des initiatives pouvant servir de modèle.

Ces projets pourront se situer sur les quatre fonctions cardinales de l'agriculture régionale de demain : une production agricole et agro-alimentaire moderne ; une production agricole jouant la carte des nouvelles filières non alimentaires ; une agriculture offrant des services, productrice d'aménités en milieu périurbain ; une agriculture de proximité jouant la carte des productions de terroirs et des richesses locales.

Pour réussir, cet accompagnement devra se faire en partenariat avec les collectivités locales, agglomérations et pays, qui jouent un rôle de plus en plus important ; il passera également par la mobilisation des représentants du monde agricole, dont la prise de conscience est en train de s'accomplir.

La baisse de l'intervention publique nationale et européenne rend nécessaire l'intervention de la région ; elle pourra utilement favoriser la naissance des projets, réguler l'organisation des filières nouvelles, et limiter les inégalités de moyens entre les collectivités locales. Les ressources européennes au titre du deuxième pilier pourraient lui être particulièrement utiles.

CONSEIL REGIONAL NORD PAS DE CALAIS
Direction de la Prospective, du Plan et de l'Evaluation
Direction de l'Action Economique

Les modifications de la Politique Agricole Commune : conséquences économiques et environnementales et territoriales pour l'agriculture de la région Nord-Pas de Calais

Etude prospective sur les évolutions souhaitables de l'agriculture et des
politiques publiques régionales d'accompagnement

Synthèse générale

Annexe bibliographique

Les modifications de la Politique Agricole Commune : conséquences économiques et environnementales et territoriales pour l'agriculture de la région Nord-Pas de Calais

Bibliographie 31 mars 2005

| Auteur / Organisme | date | Titre | Note |
|--|---------------------|---|------|
| I. Textes officiels relatifs au compromis du Luxembourg | | | |
| <i>Ministère de l'Agriculture</i> | <i>18 Mai 2004</i> | <i>Modalités d'application de la réforme de la PAC – Conseil supérieur d'orientation du 18 mai 2004.</i> | |
| JO de l'Union Européenne | 21 Avril 2004 | Règlement n° 796/2004 portant modalités d'application de la conditionnalité, de la modulation et du système intégré de gestion et de contrôle de la politique agricole commune. | |
| JO de l'Union Européenne | 21 Avril 2004 | Règlement n° 795/2004 portant modalités d'application du paiement unique des régimes de soutien direct dans la cadre de la politique agricole commune | |
| JO de l'Union Européenne | 23 Décembre 2003 | Règlement n° 2237/2003 portant modalités d'application des règles communes pour les régimes de soutien direct dans le cadre de la politique agricole commune | |
| JO de l'Union Européenne | 29 Septembre 2003 | Règlement n° 1782/2003 du conseil du 29 septembre 2003 établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct dans le cadre de la politique agricole commune. | |
| JO de l'Union Européenne | 29 Septembre 2003 | Règlement n° 1783/2003 du conseil du 29 septembre 2003 modifiant le règlement (CE) n° 1257/1999 concernant le soutien au développement rural par le FEOGA. | |
| JO de l'Union Européenne | 29 Septembre 2003 | Règlement n° 1784/2003 du conseil du 29 septembre 2003 portant organisation commune des marchés dans le secteur des céréales. | |
| JO de l'Union Européenne | 29 Septembre 2003 | Règlement n° 1788/2003 du conseil du 29 septembre 2003 établissant un prélèvement dans le secteur du lait et des produits laitiers. | |
| JO de l'Union Européenne | 29 Septembre 2003 | Règlement n° 1786/2003 du conseil du 29 septembre 2003 portant organisation commune des marchés dans le secteur des fourrages séchés. | |
| <i>Ministère de l'Agriculture</i> | <i>Juillet 2003</i> | <i>La nouvelle Politique Agricole Commune – Accord de Luxembourg, Juin 2003.</i> | |
| <i>Ministère de l'Agriculture</i> | <i>27 Juin 2003</i> | <i>Réforme de la PAC – Conférence de Presse du 27 juin 2003.</i> | |
| Ministère de l'Agriculture - DPEI | Mai 2000 | Les dossiers de la PAC – Mai 2000 – N° 6 – Le développement Rural. | |

N.D.L.R. : En italique figurent les textes à privilégier

Textes et décrets (suite)– documents généraux

| | | | |
|--|------------------|---|--|
| Sénat – session ordinaire de 2003 – 2004 du 20 novembre 2003 – Gérard César. | 20 Novembre 2003 | Avis présenté sur le projet de loi de finances pour 2004, - Tome 1 Agriculture. | |
| Ministère de la région Wallonne – Direction générale de l'Agriculture | 27 novembre 2003 | La réforme de la PAC et contexte international. Etat de la situation – Conséquences pour l'agriculture. | |
| Commission des Communautés Européennes. | 27 Octobre 2003 | COM(2003) 640 final - Proposition de règlement du conseil portant adaptation du règlement 1782/2003, et n° 1786/2003 portant organisation commune des marchés dans le secteur des fourrages ; et du règlement CE 1257/1999 concernant le soutien au développement rural par le FEOGA liée à l'adhésion des nouveaux entrants. | |
| Commission des Communautés Européennes. | 27 Octobre 2003 | COM (2003) 643 final - Proposition de décision du conseil portant adaptation de l'acte d'adhésion de la Rép. Tchèque, etc, à la suite de la réforme de la politique agricole commune. | |
| Inconnu | Juillet 2003 | CAP reform – A comparison of current situation, MTR communication (July 2002), Legal proposals (january 2003) and council compromise (June 2003). | |
| C P E I pour l'Agriculture et l'Alimentation. Thierry de Montbrial | 2 juin 2003 | Réflexions pour l'avenir de la Politique Agricole Commune. Synthèse des travaux du conseil de Septembre 2002 à Mai 2003. | |
| Sénat – Session ordinaire de 2002-2003 – Gérard César | 03 Avril 2003 | Rapport d'information sur la réforme de la Politique Agricole Commune. | |
| Benoît Veler | 25 mars 2003 | La nouvelle PAC, ou comment utiliser l'espace rural ? | |
| European Commission, DG for Agriculture | March 2003 | Reform of the Common Agricultural Policy – A long term perspective for sustainable agriculture. Impact Analysis. | |
| European Commission – Agriculture and Development | 2003 | Fact Sheet – Rural Development in the European Union. | |

N.D.L.R. : En italique figurent les textes à privilégier

II. Analyses générales et prospective

| | | | |
|--|-----------------|--|--|
| INRA UMR économie publique – BUTAUT DELAME | Novembre 2004 | Réforme de la PAC 2003, découplage et évolution des structures et des systèmes de production agricole en France | |
| Centre National des Centres d'économie Rurale | Novembre 2004 | Le concept d'exploitation agricole a-t-il un avenir ? | |
| Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture | Mars-Avril 2004 | Dossier PAC : une réforme en profondeur (numéro spécial revue Chambres d'Agriculture) | |
| Chambre Régionale d'Agriculture du NPDC – X. ALIX | Avril 2004 | Contribution aux travaux du groupe économie et développement dans le cadre de la démarche prospective à 2020 | |
| site internet agricta | Mars 2004 | La réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) Note de synthèse | |
| La France Agricole | 30 Janvier 2004 | S'adapter à la PAC : Les premières simulations | |
| Chambre Régionale d'Agriculture du NPDC – X. ALIX | 16 Janvier 2004 | Réforme à mi-parcours de la PAC Mesures et impacts | |
| OCDE Organisation de coopération et de développement économiques | 2004 | Perspectives agricoles de l'OCDE 2004-2013 | |
| OCDE Organisation de coopération et de développement économiques | Décembre 2003 | Principales perspectives agricoles de l'OCDE, 2003-2008 | |
| CNCER | Décembre 2003 | Les conséquences de la réforme sur l'agriculture française | |
| Notes et études économiques n° 19 | Décembre 2003 | Simulation du découplage des aides à l'aide du modèle Magali | |
| APCA - SDPAR | 20 mai 2003 | Découplage partiel, total : premières approches | |
| SCAD PLUS (site internet europa.eu.int) | Mai 2003 | Révision à mi-parcours de la politique agricole commune | |
| AGRA PRESSE | 14 Avril 2003 | Le découplage partiel, clef de la négociation européenne | |
| European Commission – Agriculture Directorate General | 2003 | Medium-term prospects and impact assessment of the CAP reform – E.U. 15 and E.U. 25 2003-2010 | |
| Notes et études économiques n° 16 | Avril 2002 | La réforme de la PAC de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptations – Une vue d'ensemble sur l'évolution des exploitations agricoles françaises de 1990 à 1999 | |
| Notes et études économiques n° 15 | Mars 2002 | Les aides directes aux exploitations agricoles européennes suite aux réformes de la PAC (1992 et agenda 2000) | |

III. Analyse des filières

III. a/ Filières animales

| | | | |
|---|----------------|--|--|
| CDER 51 | Novembre 2004 | Regroupements laitiers : arrêt Balmann ou GIE laitier | |
| Ministère de l'Agriculture : Alain Berger, Michel Tailler, Emile Levrat, Yves Trede | 6 février 2004 | Rapport sur la filière Laitière Française. | |
| Notes et études économiques n° 19 | Décembre 2003 | La filière laitière française face la libéralisation des échanges – simulations d'impacts à partir du modèle MEGAAF | |
| Institut de l'élevage Chambres d'Agriculture | Décembre 2003 | PAC 2003 : Première analyse des enjeux et des conséquences de l'accord de Luxembourg | |
| Institut de l'élevage, Chambre d'Agriculture | Octobre 2003 | Réforme à mi-parcours de l'Agenda 2000 impact du découplage des aides – perspectives d'adaptations pour les élevages laitiers du Nord-Ouest de la France | |
| Institut de l'élevage, Chambres d'Agriculture | Avril 2003 | L'élevage bovin et ovin du Nord-Pas de Calais : typologie régionale quantifiée des systèmes bovin-lait, bison-viande et ovin-viande | |
| Notes et études économiques n° 17 | Décembre 2002 | Impact de scénarios de modification de la PAC sur des élevages bovins allaitants en zone intermédiaire. Cas de l'Indre | |
| Notes et études économiques n° 16 | Avril 2002 | La réforme de la pac de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptation des élevages « bovins viande » | |
| Notes et études économiques n° 16 | Avril 2002 | La réforme de la pac de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptation des élevages laitiers | |
| Chambre Régionale d'Agriculture | Septembre 1998 | Actualisation typologie bovine – Etat des fichiers IPG pour l'Aisne, le Nord, l'Oise, le Pas de Calais et la Somme | |

III. b/ Filières végétales

Grandes cultures

| | | | |
|---|-------------------------|--|--|
| <i>INRA – INA PG – JC SOURIE – G MILLET – L. GUINDE</i> | <i>Décembre 2003</i> | <i>La révision à mi-parcours de la PAC (Juin 2003) et les exploitations céréalières des régions intermédiaires</i> | |
| <i>Notes et études économiques n° 18</i> | <i>Avril 2003</i> | <i>La diversité de l'agriculture européenne – Les exploitations de grandes cultures</i> | |
| <i>Notes et études économiques n° 16</i> | <i>Avril 2002</i> | <i>La réforme de la PAC de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptation des exploitations « grandes cultures »</i> | |
| <i>Le Monde</i> | <i>9 septembre 2004</i> | <i>M. Raffarin veut tripler les capacités de production de biocarburants</i> | |
| <i>Le Monde</i> | <i>15 juillet 2004</i> | <i>Bruxelles veut réduire les subventions à l'industrie du sucre</i> | |
| <i>Le betteravier français</i> | <i>6 juillet 2004</i> | <i>L'avant-projet de la Commission européenne</i> | |
| <i>Le betteravier français</i> | <i>6 juillet 2004</i> | <i>Des lacunes qui compromettent l'avenir de la betterave dans l'U.E. (interview de M. D. Ducroquet)</i> | |

Fruits et légumes

| | | | |
|---|----------------------|---|--|
| <i>Comité économique des Fruits et Légumes Lauriot-Prévot - Charlet</i> | <i>Avril 2004</i> | <i>Audit de la filière endive</i> | |
| <i>ONIFLHOR – Ernst and Youg</i> | <i>Décembre 2003</i> | <i>Audit économique de la filière des fruits et légumes française : étude de la compétitivité des filières « fruits et légumes » françaises comparativement aux principaux pays producteurs concurrents</i> | |
| <i>Ministère de l'Agriculture Berger-Portet-Faudrin</i> | <i>Décembre 2003</i> | <i>Rapport d'audit de la filière des fruits et légumes en France</i> | |
| <i>Process Vegetable Growers' Association</i> | <i>Mai 2003</i> | <i>Impact of mid-term review de-coupling proposals on unsupported crops</i> | |
| <i>Chambre Régionale d'Agriculture AND</i> | <i>Novembre 2002</i> | <i>Audit de la filière légumes frais du Nord Pas de Calais (hors endives)</i> | |

N.D.L.R. : En italique figurent les textes à privilégier

IV. Environnement – territoires

| | | | |
|--|------------------------|---|--|
| Gaëlle DUPONT, Le Monde | 6 janvier 2005 | Les agriculteurs doivent se plier aux nouvelles règles de la PAC | |
| Anne BAUER et Julie CHAUVEAU, Les Echos, | 16 décembre 2004 | La révolution « verte » des aides agricoles | |
| <i>Contrat de pays Sambre-Artois</i> | <i>Novembre 2004</i> | <i>Axes prioritaires</i> | |
| Etablissement public foncier | Octobre 2004 | Atelier des méthodologies du foncier | |
| <i>Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales,</i> | <i>octobre 2004</i> | <i>Plan de développement rural national, mise à jour</i> | |
| <i>FNSAFER</i> | <i>Septembre 2004</i> | <i>La fin des paysages ? Livre blanc pour une gestion ménagère de nos espaces ruraux</i> | |
| <i>OCDE</i> | <i>2004</i> | <i>Analyse de la réforme de la PAC de 2003</i> | |
| Conseil de l'UE – Comité de conciliation entre le parlement et le conseil | 23 février 2004 | Accord sur la responsabilité environnementale. | |
| <i>Direction Régionale de l'Environnement</i> | <i>20 janvier 2004</i> | <i>Elaboration du scénario de référence à l'horizon 2015 sur le bassin Artois-Picardie (cabinet Ernst and Young)</i> | |
| ENR | Janvier 2004 | La gestion contractuelle de l'espace dans les Parcs naturels régionaux du Nord Pas de Calais | |
| Natura 2000 | Janvier 2004 | Réforme de la PAC: résultats de la révision à mi-parcours. La contribution des programmes agri-environnementaux à la gestion de Natura 2000 | |
| <i>Communauté Artois-Lys</i> | <i>Décembre 2003</i> | <i>Contrat de plan Etat-Région 2000-2006 pour le territoire Artois-Lys</i> | |
| <i>Didier BUSCA, Ruralia n°12/13</i> | <i>2003</i> | <i>Agriculture et environnement. La mise en œuvre négociée des dispositifs agri-environnementaux, Effets d'organisation, enjeux de territoire et dynamique d'appropriation stratégique,</i> | |
| <i>Editions législatives – Bulletins</i> | <i>2003</i> | <i>Réforme de la politique de l'eau.</i> | |
| <i>AND-International, CNASEA</i> | <i>2003</i> | <i>Evaluation à mi-parcours des MAE Région Nord – Pas de Calais</i> | |
| <i>Gérard MIQUEL et Henri REVOL, Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques</i> | <i>2003</i> | <i>La qualité de l'eau et de l'assainissement en France</i> | |

| | | | |
|--|----------------|---|--|
| Groupe de travail mixte sur l'agriculture et l'environnement, Organisation de Coopération et de Développement Economiques | 2003 | Mesures agro-environnementales : tour d'horizon des évolutions | |
| D. BADOCK, J. DWYER, JM. SUMPSI VINAS, Institute for European Environmental Policy | May 2002 | Environmental integration and the CAP, A report to the European Commission, DG Agriculture, | |
| Document de travail de la Commission – DG VI | 2002 | Etat d'application du règlement (CCE) NO. 2078/92, Evaluation des programmes agri-environnementaux | |
| Commission Européenne (2002) 179 final Bruxelles | 2002 | Vers une stratégie thématique pour la protection des sols | |
| S. PORTEJOIE, J. MARTINEZ, G. LANDMANN, CEMAGREF et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, DERF, Département de la santé | 2002 | L'ammoniac d'origine agricole : impacts sur la santé humaine et animale et sur le milieu naturel | |
| Xavier POUX ASCA – ENGREF | Juillet 2001 | Entreprendre l'évaluation environnementale de la politique agricole commune | |
| Dossiers de l'environnement de l'INRA – D. Dron | Mai 2001 | Saisir la chance de l'environnement ? les agricultures françaises au milieu du gué | |
| IESEG – MILLEQUANT et ASRAOUI | Septembre 2000 | Les enjeux de l'aménagement de l'arrondissement de Béthune | |
| ASCA | 2000 | Impacts environnementaux de la culture du Maïs en Europe, Etude de cas Bretagne | |
| Environment Directorate of the European Commission | March 2000 | The environmental impacts of irrigation in the European Union | |
| Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, COM (2000) 20 final | janvier 2000 | Indicateurs d'intégration des préoccupations environnementales dans la politique agricole commune | |
| Le courrier de l'environnement de l'INRA, n° 37 – PUJOL et DRON | Août 1999 | Agriculture, monde rural et environnement : qualité oblige | |
| BCEOM – region NPDC | Mars 99 | Evaluation environnementale du contrat de plan état-région et des documents de programmation européens – phase 2 Analyse des mesures programmées et proposition d'une méthode d'intervention. | |
| Commission des Communautés Européennes | janvier 1999 | Pistes pour une agriculture durable | |

| | | | |
|--|------------------|--|--|
| Commission Européenne, DGXI, Environnement, sécurité nucléaire et protection civile. | Août 1998 | Guide d'évaluation environnementale des plans de développement régional et des programmes des fonds structurels de l'UE. (FEDER, FEOGA, Fonds Social Européen (FSE), IFOP (pêche). | |
| <i>Institut Français de l'Environnement (IFEN)</i> | <i>1997-1998</i> | <i>Agriculture et Environnement : les indicateurs.</i> | |
| M. VERMOREL, INRA Laboratoire Croissance | 1997 | Emissions annuelles de méthane d'origine digestive par les ovins, les caprins et les équins en France | |
| FAO | 1996 | Land quality indicators and their use in sustainable agriculture and rural development. | |
| FAO | 1996 | Farming systems indicators for sustainable natural resource management. | |
| FAO | 1996 | Land quality indicators: aspects of land use, land, soils and plant nutrients. | |
| FAO | 1996 | Land quality and other indicators of sustainable development statistical data, quality control and problems of agregation. | |
| FAO | 1996 | Considerations and constraints on the use of indicators in sustainable agriculture and rural development. | |
| Le courrier de l'environnement n°25 | Septembre 1995 | Les mesures agri-environnementales. | |
| Revue de géographie Alpine, n°81 | 1993 | L'avenir des espaces ruraux français dans la construction Européenne : l'enjeu foncier. | |

N.D.L.R. : En italique figurent les textes à privilégier

V. Documentation Nord-Pas de Calais.

| | | | |
|--|--------------|--|--|
| Chambre Régionale d'Agriculture. Jérôme Vandamme | Août 2004 | Etude des typologies de fermes au sein de régions naturelles du Nord Pas de Calais | |
| Centre Régional des Ressources Génétiques du Nord – Pas de Calais | mai 2004 | Application des Mesures Agri-environnementales « races locales menacées d'abandon » dans le Nord – Pas de Calais, propositions | |
| Chambre Régionale d'Agriculture. Xavier ALIX | Février 2004 | La réforme de la PAC au 26 juin 2003 Conséquences pour la région | |
| ERNST & YOUNG, Agence de l'Eau Artois Picardie, | janvier 2004 | Elaboration du scénario de référence à l'horizon 2015 sur le Bassin Artois Picardie, Définition des hypothèses d'évolution des variables | |
| Espace Naturels Régionaux Nord – Pas de Calais | janvier 2004 | La gestion contractuelle de l'espace dans les Parcs naturels régionaux du Nord – Pas de Calais, difficultés et perspectives | |
| Brunet Robert | Janvier 2004 | Le développement des territoires : formes, lois, aménagement (conférence donnée à Lille le 22 janvier 2004) | |
| Observatoire Régional de l'habitat de l'aménagement | Janvier 2004 | Actualisation du bilan de 25 ans d'aménagement et de développement en Nord-Pas de Calais | |
| Benoît TAISNE et Ludovic SERVANT, ARANOR | 2004 | Projet de création d'une bourse d'échange d'effluents d'élevage au niveau régional | |
| Chambres d'agriculture Nord et Pas de Calais | 2004 | CPER 2000-2006, Bilan de l'année 2003, Actions « Agriculture et environnement » | |
| APROBIO | 2004 | Observatoire économique de la production agrobiologique Nord – Pas de Calais, Données 2003 | |
| Union des Syndicats d'Assainissement du Nord, Région Nord – Pas de Calais, DRAF, | 2004 | Programme régional de connaissance des sols : Applicasol, Eléments de cahier des charges sol appliqué aux épandages, Création d'une carte régionale des risques liés au sol et aux épandages | |
| FREDON, Région Nord – Pas de Calais, DRAF, | 2004 | Développement des méthodes de lutte biologique, intégrée et raisonnée en région Nord – Pas de Calais, Bilan des actions menées en 2003 | |
| IFEN, Les cahiers régionaux de l'environnement, | 2004 | L'environnement en Nord – Pas de Calais, | |
| Espace Naturels Régionaux Nord – Pas de Calais, Région Nord – Pas de Calais, | 2004 | Parc naturel régional Scarpe-Escaut, Convention d'aménagement et de développement 2001-2006, Synthèse des bilans d'activités 2001-2002-2003 | |
| Conseil Régional du Nord-Pas de Calais | 2003 | Atlas régional du développement durable Nord-Pas de Calais | |

| | | | |
|--|---------------|---|--|
| Agreste Graphagri Régions | 2003 | L'agriculture et l'agroalimentaire dans les régions : statistiques par secteur et région française | |
| Chambre Régionale d'Agriculture – MA Beyaert | 2003 | Les chiffres clés de l'agriculture du NPDC – fiches par filière | |
| Conseil régional Nord – Pas de Calais, DPPE, Editions de l'aube, | 2003 | Atlas régional du développement durable Nord – Pas de Calais | |
| Chambre Régionale d'Agriculture – MA Beyaert | 2003 | Les chiffres clés de l'agroalimentaire du NPDC – fiches par secteur | |
| Chambre Régionale d'Agriculture | Novembre 2003 | Prévisions sur le nombre d'installations et de chefs d'exploitation par canton dans la Nord d'ici 2010 et au-delà – Conséquences pour les structures | |
| BCEOM | juillet 2002 | Environnement et ressources, Synthèse des réunions des groupes de prospective, Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire, Région Nord – Pas de Calais | |
| Stevens Jean-François | 2000 | Petit guide de prospective Nord-Pas de Calais 2020 | |
| Etablissement Public Foncier – Nord Pas de Calais | Dec. 2000 | Programme Pluriannuel d'intervention foncière. 2000-2006. | |
| ADAGE Environnement, DIREN, | 2000 | Profil environnemental Nord – Pas de Calais, Diagnostic, enjeux, indicateurs | |
| DIREN, DRAF, | 1999 | Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux, Contribution de la région Nord – Pas de Calais | |
| François-Xavier MASSON, Thèse, | 1992 | Gestion des sols de la région du Nord (France), Relation sols et formations superficielles, Proposition d'une démarche générale | |
| Conseil Régional du NPDC | | Programme d'installation JA | |
| Chambre d'agriculture du Pas de Calais | | Contrats territoriaux d'exploitation – Les mesures agri-environnementales aidées dans le Nord-Pas de Calais ; | |
| Préfecture du Pas de Calais – DDAF | | Arrêté préfectoral portant schéma directeur départemental des structures agricoles. | |
| Observatoire régional de l'habitat et de l'aménagement | | 25 ans d'aménagement et de développement en Nord – Pas de Calais. Cadre de vie : Thème Environnement. | |